

Peine capitale

Si la peine capitale ne dissuade pas les criminels, pourquoi ceux-ci la craignent-ils au plus haut point? Pourquoi les condamnés à mort demandent-ils que leur peine soit commuée en condamnation à perpétuité? La vie est très certainement le bien le plus cher des meurtriers.

Selon l'ancien directeur du FBI, J. Edgar Hoover, les policiers savent par expérience que les criminels endurcis hésitent à commettre un meurtre si ce geste peut leur coûter la vie.

Prenons les émeutes qui ont eu lieu à la prison de Kingston en 1971. A cette époque, le meurtrier d'un gardien de prison était passible de la peine de mort. Douze personnes ont perdu la vie au cours de ces émeutes, mais aucun gardien ne faisait partie des victimes. Les prisonniers ont tué deux détenus qu'ils ont déguisés en gardiens dans le but de tromper les médias et les personnes avec lesquelles ils négociaient, afin d'obtenir ce qu'ils voulaient.

Je constate non sans ironie que nous vivons dans un monde où quelque 66 000 foetus sont tués chaque année. Pourtant, un parti comme le NPD, à ma droite, revendique le droit à l'avortement sur demande pour que puisse se poursuivre l'assassinat gratuit d'innocents. En revanche, le NPD s'oppose, en tant que parti, à la peine capitale.

En conclusion, permettez-moi de dire que je suis heureux d'avoir pu me prononcer sur cette question importante. Je propose, appuyé par le député de Simcoe-Nord (M. Lewis):

Que le débat soit ajourné maintenant.

M. le vice-président: La Chambre a entendu l'énoncé de la motion. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis, les oui l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(La motion de M. Jepson, mise aux voix, est adoptée.)

● (1230)

(Vote n° 218)

POUR

Députés

Attewell
Belsher
Bernier

Blais
Bouchard

Bourgault
Boyer

Bradley
Brightwell
Brisco
Browes
Cardiff
Champagne
(Champlain)
Clifford
Clinch
Collins
Comeau
Corbett
Cossitt
Côté
(Lac-Saint-Jean)
Dantzer
Darling
Domm
Fennell
Fontaine
Forrestall
Fraleigh
Friesen
Gagnon
Gottselig
Gray
(Bonaventure—Îles-de-la-Madeleine)
Greenaway
Grisé
Gurbin
Hamilton
Harvey
Hawkes

Holtmann
Horner
Howie
Jelinek
Jepson
Joncas
Jourdenais
Kempling
Kindy
King
Lanthier
Lawrence
Lesick
Lewis
MacDougall
(Timiskaming)
Malone
Mayer
Mazankowski
McCain
McCrossan
McCuish
McKinnon
McKnight
Nickerson
Nowlan
Oostrom
Pennock
Peterson
Pietz
Plourde
Porter
Ravis
Redway

Reimer
St-Julien
Schellenberg
(Nanaimo—Alberni)
Schellenberger
(Wetaskiwin)
Scott
(Victoria—Haliburton)
Scott
(Hamilton—Wentworth)
Scowen
Sparrow
Speyer
Stewart
Suluk
Tardif
(Charlesbourg)
Taylor
Thacker
Towers
Tremblay
(Québec-Est)
Van De Walle
Vankoughnet
Warner
White
Wilson
(Swift Current—Maple Creek)
Winegard—92

CONTRE

Députés

Allmand
Angus
Benjamin
Berger
de Corneille
Epp
(Thunder Bay—Nipigon)
Foster
Gauthier
Grondin
Heap

Hopkins
Johnston
(Saint-Henri—Westmount)
Kaplan
Keeper
Lapierre
Malépart
Manly
Marchi
McCurdy
Murphy

Nunziata
Nystrom
Ouellet
Penner
Prud'homme
Riis
Robichaud
Robinson
Young—29

● (1300)

M. le vice-président: Je déclare la motion adoptée.

[Français]

M. Grondin: J'invoque le Règlement, monsieur le Président.

M. le vice-président: L'honorable député de Saint-Maurice (M. Grondin) invoque le Règlement.

M. Grondin: Monsieur le Président, je voudrais simplement dire que j'aurais voté contre comme mes collègues du parti.